

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 227

Objet : Achat de prestation pour créer des outils de communication – calendriers personnalisés pour le service MFSI

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, représentant du pouvoir adjudicateur ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°44-CC230426 du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attributions du Président,

Considérant que cette opération contribue à promouvoir les missions, les services et l'accompagnement proposés par France Services auprès d'un public diversifié ;

Considérant la reconduction de cette action, déjà menée en 2025, qui a rencontré du succès et a démontré son efficacité en matière de communication de proximité ;

Considérant que la distribution de calendriers personnalisés au service, dans les commerces et auprès des usagers. Cela permettra une large couverture territoriale et assure une diffusion régulière du message auprès des habitants ;

Considérant que cette action de communication s'inscrit dans le programme d'actions et de valorisation de France Services ;

Vu la proposition financière présentée par l'entreprise « Margy » ;

Considérant que le coût total de cette opération s'élève à un montant de 333.00€ HT soit 399.60€ TTC pour 1000 calendriers 2027 ;

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer le devis pour la mise en œuvre de la fabrication de 1000 calendriers avec l'entreprise MARGY pour un montant de 333€ HT soit 399.60€ TTC ;

BUREAU

Vu K.S

Le 22 septembre
2026

Communauté de Communes Senlis Sud Oise
43 avenue Félix Louat 60300 Senlis
03 44 99 08 60
www.ccsso.fr



communauté
de communes

ARTICLE 2

Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4

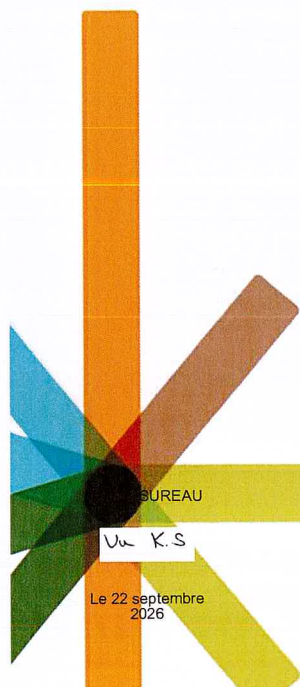
Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : 24 SEP. 2026

Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 24 SEP. 2026



BUREAU

Vu K.S

Le 22 septembre
2026

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

43 avenue Félix Louat 60300 Senlis

03 44 99 08 60

www.ccsso.fr



5 Rue de Conflans
94220 Charenton-le-Pont
France

Votre référent : **Georges AFLALO**
Tel : 01 44 52 12 40
Email : g.aflalo@margyconsultants.com

Devis DEV-20260914-06488

En date du : 14/09/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

43 avenue Félix Louat
60300 Senlis
France

Objet : CALENDRIER 2027 PERSONNALISÉ

Nom / Code	Description	Qte	PU HT	TVA	Total HT
CALENDRIER	CALENDRIER PERSONNALISÉ FORMAT 297 X 210MM IMPRIMÉ RECTO/VERSO SUR PAPIER COUCHÉ 400GSM (CARTON SOUPLE)	1 000,00	0,27 unité	20,00 % (54,00)	270,00
FICHES	CREATION ET RETOUCHES GRAPHIQUES JUSQU'À BAT	1,00	30,00 unité	20,00 % (6,00)	30,00
PORT	LIVRAISON 1 POINT FRANCE METRO	1,00	33,00 unité	20,00 % (6,60)	33,00

Total net HT 333,00 €

TVA 20,00% 66,60 €

Montant total TTC 399,60 €

Signature du client précédée de la mention 'Lu et approuvé, bon pour accord' :

Date de validité : 29/09/2026
Moyen de règlement : chèque, virement bancaire
Acompte : 50,00 %
199,80 €
Délai de règlement : à la commande
Tel. fixe : 06 33 52 79 99